

Webinaire Coûts des déchets 15 février 2022

Questions-réponses en ligne

Référentiel régional des coûts : les premiers chiffres 2019

Aurélie TUPEK, *Chargée d'études observation économique, ORDIF - département déchets de L'Institut Paris Region*

Question : Que recouvrent les taux de refus de 18% ou 24% ?

Réponse : Les taux de refus recouvrent les éléments indésirables déposés par erreur dans le bac de tri et ne pouvant intégrer le processus de recyclage de la collecte sélective [ordures ménagères, verre, éléments imbriqués, plastiques hors emballages ou tout autre élément n'entrant pas dans les consignes de tri des emballages/papiers]

Question : Il est habituel d'invisibiliser les biffins et ferrailleurs qui contribuent pourtant à une bonne gestion des "déchets". Pour leur contribution, ils sont exclus et confisqués. On aimerait connaître le cout des bennes privés depuis 2005. A qui s'adresser ?

Réponse : La question des biffins et ferrailleurs n'était pas à l'ordre du jour de cette matinée. Vous pouvez obtenir des réponses concernant les bennes privées en contactant directement les entreprises proposant ce type de prestations.

PRPGD : enjeux économiques et perspectives

Damien ANTOINE, *Chargé de mission Service Economie Circulaire & Déchets, Région Ile-de-France*

Question : comment les politiques des collectivités territoriales peuvent permettre d'atteindre les objectifs européens de réduction des déchets en incluant les 3000 biffins et les 2000 ferrailleurs indépendants, travailleurs essentiels, qui collectent, transportent, trient réemploient et recyclent ?

Peut - on considérer que les collecteurs biffins et ferrailleurs sont des "travailleurs dissimulés" des pouvoirs publics responsables de la gestion des "déchets" ?

Réponse : Vous trouverez quelques éléments p89 du Chapitre II du PRPGD. Voici le lien qui vous permettra de consulter ce plan : <https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Table ronde : TGAP, comment les collectivités s'adaptent à la trajectoire 2025/2030 ?

Question : comment expliquer que les Eco-organismes financent la collecte, le transport le tri et l'apport de tonnages de matériaux triés environ 15 fois moins cher que les collectes et traitement dédié à l'incinération ?

Réponse : La participation des Eco-organismes diffèrent selon le flux concerné. Dans le cadre des filières opérationnelles, ces derniers ont pour rôle de gérer la collecte et la valorisation des matériaux pour le compte des collectivités compétentes. Ainsi, ces dernières ne financent pas la gestion de ces matériaux contrairement aux flux non valorisés qui nécessite une collecte, un transfert et un traitement à la charge de la collectivité.

Valérie BILLUART, *Directrice de la gestion financière, SYCTOM*

Question : Quelle est la perspective d'étendre cette action de création d'un flux avec potentiel de valorisation énergétique vers autres flux des déchets traités par le SYCTOM ?

Réponse : Nous valorisons déjà énergétiquement les refus du tri de la collecte sélective des emballages qui constituent la fraction ultime qui ne peut donner lieu à valorisation matière. La démarche sur la fraction incinérable des refus d'OE présentée lors des rencontres techniques est la dernière étape d'une démarche consistant à valorisation énergétiquement tout ce qui ne peut être donné lieu à recyclage (valorisation matière)

Question : Quel impact de la réduction de la capacité de traitement de l'UVE Ivry-Paris XIII ?

Réponse : La réduction de la capacité sur le site d'Ivry diminuera fortement la disponibilité de nos installations pour accueillir cette fraction incinérable des refus issus du process tri des Objet

Encombrant. Les marchés de Tri des OE permettent aux exploitants privés des centres de tri de valoriser énergétiquement les refus incinérables sur d'autres sites que ceux du Sycotm.